

2D INVEST
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 25 000 euros
Siège social : 15 voie de la Boucle d'En Bas
60270 GOUVIEUX
Siège de liquidation : 15 voie de la Boucle d'En Bas
60270 GOUVIEUX
922 478 227 RCS COMPIEGNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 14 MAI 2025 AVEC EFFET RETROACTIF AU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt cinq,

Le quatorze mai,

A dix heures,

Monsieur Denis DELLOYE, demeurant Avenue Bel Air, 40, B-1180 UCCLE,

Associé Unique et liquidateur de la société 2D INVEST,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Denis DELLOYE, Associé Unique et liquidateur de la société 2D INVEST en liquidation, constate et approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 7 060.73 euros.

TROISIEME DÉCISION

Monsieur Denis DELLOYE, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

QUATRIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Denis DELLOYE donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société 2D INVEST dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Denis DELLOYE

